



ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Votre enfant est scolarisé au lycée Bossuet : vous êtes donc PARENT D'ELEVE et, à ce titre, vous appartenez à la communauté éducative de l'établissement.

Pour que les parents d'élèves puissent jouer pleinement leur rôle au sein de cette communauté éducative, leurs représentants siègent chaque année dans les différents organes délibératifs du lycée, en particulier au Conseil d'Administration.

C'est ce conseil qui est amené, plusieurs fois par an, à donner son avis ou à prendre des décisions relatives à la vie de l'établissement : organisation pédagogique, budget, vie scolaire,...

Vous avez aujourd'hui à élire vos représentants à ce conseil d'administration, et vous n'ignorez pas l'importance que revêt cette élection.

Chaque parent est électeur et éligible.

Tous les parents sont donc concernés, quelle que soit leur situation, c'est-à-dire mariés ou non, séparés ou divorcés, dès lors qu'ils ont l'autorité parentale.

Cette année le vote se fera par correspondance (cf document joint).

☞ PARENTS D'ELEVES :

Dépôt des listes au plus tard le lundi 27 septembre 2021 à 17h au Secrétariat du lycée,

5 sièges à pourvoir.

Chaque liste de candidats devra se composer d'au moins deux personnes, et sera constituée au maximum du double de sièges à pourvoir (10 candidats).

Les listes des candidats devront être classées dans un ordre préférentiel (ordre qui détermine l'attribution des sièges)

Remise aux élèves du matériel de vote le vendredi 1^{er} octobre 2021.

Elections le vendredi 08 octobre 2021, le vote se fera par correspondance

Dépouillement à 16 H 00.